



Province de Québec
MRC BEAUCE SARTIGAN
Municipalité de Saint-Philibert

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 236 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE DÉFINIR LES LIMITES, USAGES ET NORMES RELATIVES À LA NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE, AJOUTER DES RESTRICTIONS SUR LA CONSTRUCTIBILITÉ DE CERTAINS LOTS ET À LIMITER LE NOMBRE DE REMISES PAR TERRAIN

Je, Maryse Nadeau, directrice générale de la municipalité de Saint-Philibert, MRC de Beauce Sartigan, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent certificat, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 28e jour de novembre 2023, entre 12h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 novembre 2023.

Maryse Nadeau